

# COMMUNIQUÉ

vendredi 24 avril 2020

## «Près de la moitié des refus de PGE ne sont pas déclarés par les banques»

Pour aider les entreprises à faire face aux difficultés économiques engendrées par le COVID19, l'état a mis en œuvre un plan massif de garantie de prêts bancaires à hauteur de 90 % des montants empruntés. Ce dispositif est venu s'insérer dans un large dispositif visant à assurer que toute entreprise en situation économique régulière avant le confinement, le soit également après. La CPME a salué ce dispositif, le seul capable de mobiliser suffisamment de fonds pour répondre, à court terme, aux charges courantes des entreprises.

Au plan national, des objectifs ont été fixés pour assurer une irrigation optimale dans les territoires, contrôlés par la Banque de France qui annonce à date, un montant total de 4 milliards d'euros pour 35.000 prêts avec un taux de rejet de près de 1.2%.

**Une enquête auprès des entreprises adhérentes de la CPME Occitanie ayant sollicité un Prêt Garanti par l'État (PGE) laisse apparaître que 48% des refus subis l'ont été avant administration du dossier et n'apparaissent donc pas dans les statistiques officielles traitant des rejets.** Dans 79% de ces cas, les dirigeants ne souhaitent pas recourir à la médiation du crédit de crainte d'attenter à la relation précaire qu'ils entretiennent avec leur établissement bancaire.

En Occitanie, le PGE moyen s'élève à près de 112 KEUR pour des entreprises qui développent des chiffres d'affaires de plus de 450 KEUR\* ce qui est près de trois fois supérieur au chiffre d'affaires moyen des TPE de moins de 10 salariés qui représentent pourtant près de 93% des entreprises en Occitanie.

\* 450 KEUR de CA moyen pour un emprunt à 25%, 900 KEUR à 12,5 %...

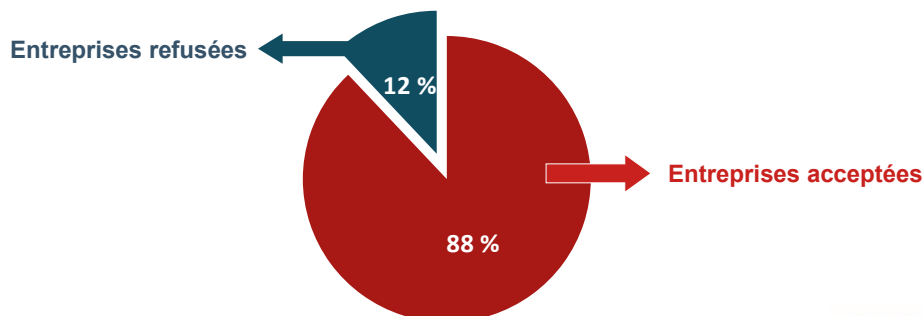
Ainsi :

- ▶ Les données communiquées par les établissements bancaires ne reflètent aucunement l'effectivité de la diffusion des PGE dans les territoires et ne permettent aucunement d'analyser la vigueur du risque consenti par ces derniers dans le plan global de soutien à l'économie,
- ▶ Les montants moyens\* de PGE à date, ne bénéficient aucunement aux TPE d'Occitanie qui représentent pourtant près de la moitié des emplois et 91% des Travailleurs Non Salariés (TNS).

\* Incidence intégrée des prêts consentis par les plus grands groupes d'Occitanie

Un compte précis des situations de blocage a été établi par la CPME Occitanie et des contacts ont déjà été établis avec les établissements bancaires pour trouver des solutions à chaque situation. Nous encourageons les chefs entreprises d'Occitanie à continuer à nous transmettre toute difficulté.

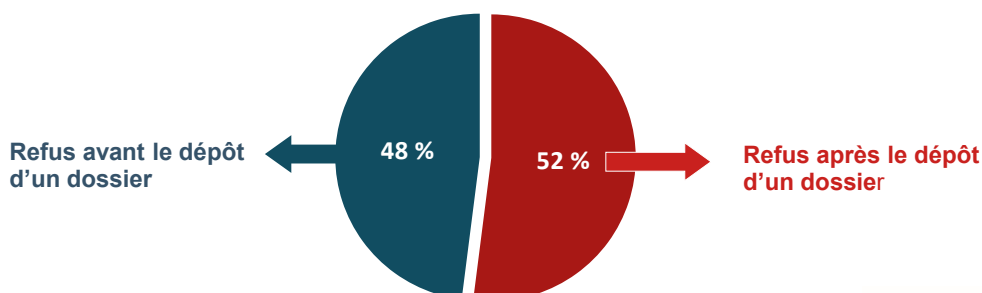
## Taux d'acceptation des #PGE par les Banques



**Méthodologie**  
Enquête réalisée du lundi 20 au jeudi 23 avril 2020 auprès de 586 entreprises adhérentes de la CPME Occitanie ayant sollicité un prêt garanti par l'état (PGE) selon la méthode des quotas de répartition les entreprises par nombres de salariés, en Occitanie.

cpme  
OCCITANIE

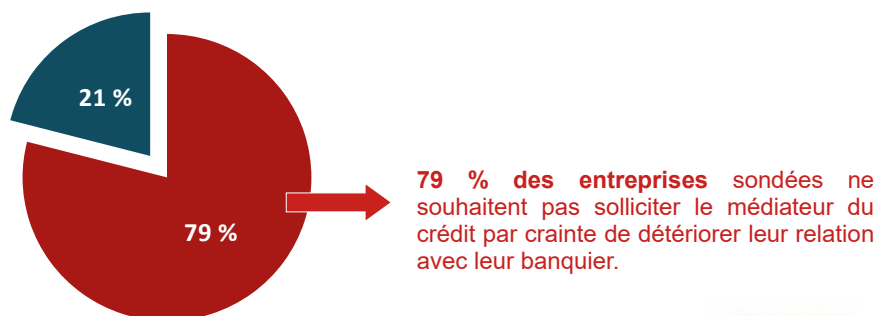
## 48 % des refus de #PGE n'apparaissent dans les chiffres officiels



**Méthodologie**  
Enquête réalisée du lundi 20 au jeudi 23 avril 2020 auprès de 586 entreprises adhérentes de la CPME Occitanie ayant sollicité un prêt garanti par l'état (PGE) selon la méthode des quotas de répartition les entreprises par nombres de salariés, en Occitanie.

cpme  
OCCITANIE

## Sollicitation du Médiateur du crédit



**Méthodologie**  
Enquête réalisée du lundi 20 au jeudi 23 avril 2020 auprès de 586 entreprises adhérentes de la CPME Occitanie ayant sollicité un prêt garanti par l'état (PGE) selon la méthode des quotas de répartition les entreprises par nombres de salariés, en Occitanie.

cpme  
OCCITANIE